



TRIBUNE SYNDICALISTE



Bulletin édité par la section CGT-DGFIP du Cantal

*

CAPL N°3 du 03/12/2015

COMPTE-RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS
CGT Finances Publiques du personnel

La séance débute à 9h30

Représentants de l'administration:

M. MORICEAU, M. RAYMON, M. ORLIANGES, M. GARBUNOW et Mme GLISE

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M. BETAILLE(T) , M.MAYNARD (S),

Solidaires - Finances Publiques : M. GRIFFAULT (T), M. REZZIOUI (T), Mme MARTY (T) et M. GALLOT (S).

FO : Mme MOMPALER (T)

Mme JBIRANE et M. GRIFFAULT (Solidaires) assurent respectivement les fonctions de secrétariat et le secrétariat adjoint.

M. MAYNARD lit une déclaration liminaire pour la CGT. (voir ci-après)

1/ Approbation du procès verbal de la CAPL n° 3 du 15 juin 2015 (mouvement local des agents C au 1^{er} septembre 2015)

Sans observation, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Point d'information sur les résidences administratives de l'Equipe Départementale de Renfort

Depuis le 1^{er} septembre 2015, les remboursements de frais de déplacement sont calculés à partir de la résidence administrative.

Mme GLISE nous informe des résidences administratives attribuées aux 2 agents de l'EDR.

Cette résidence correspond à la commune d'implantation de la structure la plus proche du lieu de leur domicile familial. Un agent est rattaché sur la résidence administrative d'AURILLAC, l'autre agent est rattaché à celle de St Mamet, jusqu'au 31 décembre 2015, puis sur la résidence administrative d'AURILLAC à compter du 1^{er} janvier 2016 (en raison de la fermeture de la Trésorerie de St Mamet).

A la demande des élus CGT, Mme GLISE précise qu'il y a 3 postes vacants (tous grades confondus) au sein de l'EDR.

Pour les élus CGT, l'EDR a vocation à remplacer ponctuellement des absences ou renforcer des services à l'occasion d'un surcroît de travail. Devant le nombre important (8) des agents pouvant intégrer l'EDR, ils craignent, qu'à terme, ceux-ci soient utilisés au détriment de postes de titulaires non pourvus et que cette situation accélère la fermeture des petites trésoreries.

3/ Ré-affectation de l'agent de la Trésorerie de Saint-Mamet suite à restructuration.

Suite à la fermeture de la Trésorerie de St Mamet au 1^{er} janvier 2016, M. MORICEAU propose d'affecter Mme SIGNORI Marie-Laure (actuellement en détachement sur ce poste) à la Trésorerie de LAROQUEBROU. Il indique que ce mouvement est une solution qui convient aussi bien à l'agent (consulté auparavant) et à l'administration, la Trésorerie de Laroquebrou étant en réelle difficulté depuis de longs mois. Cette proposition est soumise au vote de la Commission :

Parité administrative: 5 Pour
Parité syndicale : 1 Pour (CGT)
3 abstentions (Solidaires)
FO ne prend pas part au vote

Nous avons voté « POUR » car comme indiqué dans notre déclaration liminaire, il satisfait l'agent et de plus, aucune demande de mutation n'a été formulée sur ce poste.

4/ Questions diverses

- Un élu CGT interroge l'administration sur le poste C vacant à la Trésorerie de Mours.
Mme GLISE répond que cette question est du ressort du CT, mais qu'un emploi PACTE stagiaire est recruté depuis le 1^{er} décembre 2015.

- Mme GLISE nous informe du recrutement prochain d'un emploi «contractuel handicapé» sur la RAN d'AURILLAC.

- les élus CGT demandent une information sur l'état des vacances d'emplois de l'ensemble des services du département.
M. MORICEAU répond que le détail des effectifs sera donné par service et non par RAN à l'occasion du prochain CT.

- les élus CGT demandent la date d'affectation au niveau local des nouveaux chefs de service pour les postes concernés par les mouvements. (CDIF, par exemple).
M. MORICEAU répond que ces mouvements seront connus avant Noël, après avoir reçu les postulants.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 10h30.

Les élus CGT Finances Publiques
Gérard BETAILLE, Joël MAYNARD

CAPL C du 03/12/2015

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques du Cantal

Monsieur le Président, mesdames et messieurs,

Nous sommes réunis pour examiner la ré-affectation de l'agent suite à la fermeture de la Trésorerie de Saint-Mamet.

Cette affectation intervient dans un contexte de fermetures et de réorganisations massives de services, notamment en milieu rural.

Nous rappelons notre attachement au service public de proximité.

Nous réaffirmons notre opposition aux fermetures de sites

Pour nous il convient, au contraire, de renforcer ce maillage territorial avec les moyens en personnel nécessaires.

Néanmoins, nous prenons note du fait que la nouvelle affectation convienne à notre collègue.